



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **171 à 173, 5^e Avenue (Lots projetés 6 225 280 et 6 225 281)**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 171 à 173, 5^e Avenue (Lots projetés 6 225 280 et 6 225 281), ayant pour objet d'autoriser :

- que la largeur des allées d'accès soit 7,80 mètres au lieu du maximum de 7,50 mètres;
- que l'empiètement des espaces de stationnement en façade des bâtiments soit de 58 % au lieu du maximum de 30 %;
- que les galeries mitoyennes dans la cour avant soient à 0 mètre de la ligne latérale au lieu du minimum de 1,5 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 10 avril 2018 à 19 h 30, dans la salle Florian-Bleau, située au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 mars 2018.

(Signé) André Morin

André Morin

Directeur général et assistant-greffier